

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 février 2009  
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10  
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis  
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard  
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40  
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure  
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05  
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40  
M. LOTHaire Pierre à M. MOGA Alain  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**FLOIRAC - Parcelles de terrain nu cadastrées BC 542 et BC 545 appartenant à  
l'Office Public de l'Habitat Gironde Habitat - Acquisitions - Autorisations -  
Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier de la Libération à FLOIRAC pour laquelle une convention a été signée avec l'ANRU le 26 juin 2006, la Communauté Urbaine réalise la voie « V3-2 » sur le site des Etangs (code GSP : OV06415 ).

L'Office Public de l'Habitat Gironde Habitat va réaliser un programme consistant en la construction de 63 logements locatifs collectifs PLS et de 28 logements individuels sur le territoire de la commune de FLOIRAC, qui seront à terme desservis par la future voie « V3-2 ».

Aux termes des pourparlers engagés avec l'Office Public de l'Habitat Gironde Habitat, la Communauté Urbaine envisage d'acquérir les parcelles cadastrées BC 545 et BC 542 d'une superficie totale de 3 238 m<sup>2</sup> afin de permettre la réalisation de cette voie.

Aussi, compte tenu de l'intérêt de maîtriser au plus tôt ces emprises afin de permettre la mise en œuvre rapide de cette opération, il apparaît opportun de conclure cette transaction moyennant le paiement d'un prix global de 187 840 euros qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine et se décomposant comme suit :

- acquisition de la parcelle BC 545 d'une superficie de 1 618 m<sup>2</sup> au prix de 40 euros le m<sup>2</sup>, prix retenu dans le cadre de la convention ANRU, soit 64 720 euros,
- acquisition de la parcelle BC 542 d'une superficie de 1 620 m<sup>2</sup> au prix de 76 euros le m<sup>2</sup>, soit 123 120 euros.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

## **A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à traiter à l'amiable en vue de l'acquisition auprès de Gironde Habitat de deux emprises de terrain nu d'une superficie totale de 3 238 m<sup>2</sup> cadastrées section BC n° 542 et 545 sises quartier Libération à FLOIRAC, moyennant le paiement d'une somme totale 187 840 euros soit 64 720 euros pour une emprise de 1 618 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle cadastrée section BC n° 545 dont le prix de négociation a été fixé à 40 euros le m<sup>2</sup> et 123 120 euros pour la parcelle cadastrée BC 542 d'une superficie de 1 620 m<sup>2</sup> au prix de 76 euros le m<sup>2</sup> qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine,
- à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette acquisition.

## **B - DECIDER**

Que le montant de la dépense et les frais se rapportant à l'acquisition de la parcelle BC 542 seront imputés au Chapitre 21, Compte 2111, Fonction 8240, CRB A 430, Programme HAA du Budget principal de l'exercice en cours et au Chapitre 21, Compte 2111, Fonction 8220, CRB D 630, programme HC00, Clé 000268 du Budget Principal de l'exercice en cours en ce qui concerne l'acquisition de la parcelle BC 545.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 MARS 2009

PUBLIÉ LE : 4 MARS 2009

M. JEAN TOUZEAU